

Monsieur le Sénateur.

Monsieur Joël GIRAUD Député de ma circonscription m'a fait parvenir ainsi qu'à Monsieur Christian RICHARD votre mail daté du 8/04/2019 (1), où vous lui conseillez de prendre contact avec l'INPI ou de se rapprocher d'un avocat en vue d'engager une action en contrefaçon. En retour la réponse mail de Mr RICHARD (2)

Vous auriez pu également lui indiquer qu'il pouvait se rapprocher de **France BREVETS (3)** disposant des moyens importants, ayant une équipe de choc qui ferait une sélection rigoureuse des dossiers à défendre ??

Mais votre réponse va nous permettre d'insister sur une de nos revendications majeure, une **ASSURANCE JURIDIQUE impérative** permettant aux « petits » inventeurs indépendants de faire jeu égal avec des sociétés peu scrupuleuses.

Nous vous rappelons l'affaire WALTHERT/NINTENDO, gérée par France Brevets.

- **13/09/2007** - Dépôt de Brevets Européen
- **11/01/2011** - Mme WALTHERT assigne NINTENDO pour Contrefaçon.
- **18/12/2013** - Mme WALTHERT qui a investi 260.000 € en frais de Brevets et de procédures, ruinée fait appel aux Médias et c'est seulement à ce moment que France Brevets se manifeste et offre ses services et lui fait signer un CONTRAT sous seing privé. Nicole est tenue au SILENCE.
- **26/05/2016** - Devant le TGI de PARIS - France BREVETS demande à NINTENDO **81.4 millions d'€** à titre de dommages et intérêts mais NINTENDO fait appel.
- **15/12/2016** - Recevabilité de l'Opposition formulée par NINTENDO auprès de l'OEB.
- **22/09/2017** - Les Conclusions en procédure orale de l'OEB sont favorables à Mme WALTHERT.
- **18/01/2019** – Arrêt Cour d'Appel de Paris qui constate le désistement d'instance et d'action contre NINTENDO France et Allemagne et nous apprenons par cet arrêt que Mme WALTHERT a dû céder 50 % de ses droits.
- **05/04/2019** - Mme WALTHERT qui vient d'avoir 81 ans perçoit 960 € de retraite mensuelle, elle est toujours dans l'attente que la Justice reconnaisse la paternité de son invention et elle est pour le moins désabusée.

Vous comprendrez à la lecture du parcours de Nicole qui est toujours dans l'attente d'un règlement judiciaire, que Monsieur RICHARD ait choisi la seule stratégie possible et réfléchie, les réseaux sociaux avec « LINKEDIN » pour tenter de trouver un accord qui tarde à venir mais qui a plus de chance d'aboutir et surtout moins couteux (PI. - c'est grâce à un Journaliste de M6 - Emission Capital que j'ai pu récupérer la paternité de mes inventions).

La lecture de ce scénario pourrait se passer de commentaires, mais il y a des éléments que nous souhaitons souligner.

1.- Nous constatons que France BREVETS avec une équipe de choc qui a en mains cette affaire depuis 2013, a demandé **81.4 Millions d'€** en 2016 ?? et ont abandonné la procédure contre NINTENDO en 2019 ??

2 .- Nicole WALTHERT a dépensé 60.000 € en frais de procédure, à combien s'élèverait la facture si elle avait eu les moyens de poursuivre. - (En ce qui me concerne je devais déboursier 100.000 € minimum **(4)** si je voulais poursuivre mon client ADDAX/GAZINOX pour la contrefaçon de ma CLE à GAZ).

3.- Aux dires de Me Bruno LE MAIRE et Mme BELLOUBET il n'y aurait pas d'assureur pour ne couvrir que les frais de procédure pour contrefaçon. Avec France BREVETS qui permettrait aux P.M.E. de toucher le gros lot, en prenant 50 % des parts et avoir été doté de 100.000 millions d'€, cet organisme devrait pouvoir assurer la défense de tout inventeur qui s'avère être copié. Il y a également beaucoup d'argent dans l'OPAQUE "O.E.B." qui vient d'inaugurer (27.06.2018) un bâtiment luxueux qui symboliserait l'attachement de l'OEB à l'innovation dans l'intérêt des citoyens européens et de la compétitivité de l'économie européenne. ??

4.- Nous constatons que NINTENDO à l'audience en 05/2016 devant le TGI à PARIS au titre de la nouveauté oppose un appareil Multitest ayant fait l'objet d'un ouvrage publié en 1999 - Nicole a découvert cet appareil à l'audience ?? Opposition rejetée le 22.09.2017 par l'O.E.B.

Nous ne pouvons que vous demander, comme à toutes les personnes sensibles à notre combat de faire le maximum pour défendre nos droits et en ce qui nous concerne nous continuerons à dénoncer par tous les moyens à notre disposition et comme je le fais au travers de mon site www.inventerpasrever.com la perversité de la soit disant PROTECTION INTELLECTUELLE.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Sénateur, nos sincères salutations.

Nicole WALTHERT

Christian RICHARD

Michel BABAZ